MOUVEMENT :

NON à L'ECHELON, OUI à L'AGS !

Le barème du mouvement départemental a été modifié l'an dernier. L'ancienneté générale de service (AGS) a été remplacée par l'échelon. Notre académie est la seule à avoir imposé cette situation, présentée comme la prise en compte du mérite. L'administration nous dit : « vous êtes plus ou moins méritants selon que vous êtes instit ou PE et selon la façon dont vous êtes devenus PE ! ».

C'est inadmissible ! Nous faisons tous le même métier, nous devons tous bénéficier des mêmes droits ! Après les différences de salaires, les différences de rythmes de promotion, cette mesure prive beaucoup d'entre nous du droit à la mutation. Chacun a pu le constater lors du dernier mouvement, dont on ne peut que souligner le mauvais déroulement technique entrainé par cette modification. Elle crée un nombre record d'ex aequo qu'il faut départager... par l'AGS !!!

L'AGS est le seul élément objectif, c'est donc le plus juste pour le barème du mouvement.

Nous exigeons l'abandon du barème actuel et le rétablissement de l'AGS pour garantir l'égalité de chacun dans les opérations de mutation.

NOM	PRENOM	ECOLE	SIGNATURE